

Le Guilvinec

vue sur océan

COMMUNE DU GUILVINEC

Conseil municipal de la commune du Guilvinec

Séance publique du 27 mai 2019 – 19h

Compte-rendu tenant lieu de procès-verbal

L'an deux mille neuf, le vingt -sept mai, à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 16 mai 2019

Date d'affichage du compte-rendu : 29 mai 2019

PRESENTS : Monsieur TANNEAU Jean Luc, Monsieur LE BALCH Daniel, Monsieur BRUNOT Pierre, Madame GADONNAY Stéphanie, Madame BODERE Albane, Monsieur DANIEL René-Claude, Madame LE GALL Gaëlle, Madame GLEHEN Danièle, Madame RANZONI Michèle, Monsieur PALUD Bernard, Madame BARBET Sylvie, Monsieur MARECHAL Dominique, Monsieur PERON Roger, Monsieur LE CLEACH Henri, Monsieur KERRIOU Christian, Madame VOLANT Laure, Monsieur BIET Thomas, Monsieur LE BELLEC Etienne.

PRESENTS PAR PROCURATION : Madame AUBREE-LIJOUR Marie-Claude Monsieur TANNEAU Jean-Luc, Monsieur GUEGUEN Johan donne pouvoir à Monsieur LE BALCH Daniel, Madame Madame LE GOFF Françoise donne pouvoir à Françoise VOLANT Laure, Madame LAURENT Jocelyne donne pouvoir à Monsieur LE BELLEC Etienne.

ABSENTS : Monsieur COUANT Guillaume

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BARBET Sylvie

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 22

Le Maire propose au conseil municipal une **modification de l'ordre du jour**.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour de la présente séance le projet de motion relative à la dégradation du service public rendu par la Poste et à la détérioration des

conditions de travail de ses agents. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Après la désignation de Madame Sylvie BARBET comme secrétaire de séance, le Maire fait part des excusés et des pouvoirs qui ont été donnés.

M. le Maire ouvre la séance à 19h00.

0) Adoption du PV du 29 mars 2019

M. le Maire met aux voix le compte- rendu du Conseil municipal en date du 28 mars 2019. Le compte- rendu de la séance du 28 mars 2019 est approuvé à l'unanimité (22 votants (0 voix contre, 0 abstention, 22 voix pour).

1) Convention SDEF relative à la rénovation de l'éclairage public (2^{ème} tranche)

M. Pierre Brunot rappelle que le Conseil municipal en date du 12 octobre 2018 avait validé la première tranche de travaux relative au remplacement de ballons fluorescents et de tubes fluorescents sur la commune du Guilvinec.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux avant la fin de l'année 2019, une convention doit être signée à la fin du mois de mai, entre le SDEF et la commune de Le Guilvinec afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Eclairage Public.....55 300,00 € HT

Soit un total de 55 300,00 € H.T.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 19 350,00 €

⇒ Financement de la commune : 35 950,00 € pour l'éclairage public

Soit au total une participation de 35 950,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : (22 votants (0 voix contre, 1 abstention (M. Dominique Maréchal, 21 voix pour)).

◆ d'accepter le projet d'éclairage public : EP – Remplacement de ballons fluorescents et de tubes fluorescents

- ◆ d'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement d'une participation estimée à 35 950,00 €
- ◆ d'autoriser le Maire à signer la convention financière et ses éventuels avenants.

2) Convention SDEF relative aux travaux d'effacement des réseaux avenue de la République

Mr. Pierre Brunot présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom, Avenue de la République.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Le Guilvinec afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Afin que le marché puisse être lancé courant juin et que les travaux puissent démarrer avant la fin de l'année 2019, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune LE GUILVINEC courant mai 2019.

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

- ⇒ Réseau B.T.....158 100,00 € HT
- ⇒ Eclairage Public.....70 200,00 € HT
- ⇒ Réseau téléphonique (génie civil).....44 100,00 € HT

Soit un total de 272 400,00 € H.T.

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- ⇒ Financement du SDEF : 186 125,00 €
- ⇒ Financement de la commune :
 - 0,00 € pour la basse tension
 - 53 200,00 € pour l'éclairage public
 - 33 075,00 € pour les télécommunications

Soit au total une participation de 86 275,00 €.

Concernant les travaux d'effacement des réseaux BT, EP et Télécom, les travaux d'enfouissement de réseaux de communications électroniques seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est désormais calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux.

La participation de la commune qui s'élève à **33 075,00 euros HT** pour les réseaux de télécommunications

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : (22 votants (0 voix contre, 1 abstention (M. Dominique Maréchal, 21 voix pour)).

- ◆ D'Accepter le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom, Avenue de la République,
- ◆ D'Accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 86 275,00 euros,
- ◆ D'Autoriser le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

3) Projet de motion relative à la dégradation du service public rendu par la Poste et à la détérioration des conditions de travail de ses agents.

Considérant que le service public postal, confié à La Poste, remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social ;

Constatant la dégradation de la qualité du service assuré par La Poste : distributions irrégulières, retards importants (parfois supérieurs à une semaine), réduction des amplitudes d'ouverture des guichets ;

Alerté sur la détérioration des conditions de travail des Postiers, qui se vérifie au travers :

- Du non remplacement des agents partant à la retraite ;
- Du fractionnement et de l'allongement de l'amplitude de travail ;
- De l'allongement et donc de l'alourdissement des tournées à assurer quotidiennement ;
- De l'instauration des « tournées sacoches » qui éloignent le facteur de ses administrés habituels ;

Le conseil municipal du Guilvinec, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de demander à la Direction de La Poste du Finistère :

- De prendre les mesures adéquates pour s'acquitter de sa mission de service public de manière plus satisfaisante ;
- De ne pas diminuer le nombre d'heures d'ouverture du bureau de Poste sur la commune du Guilvinec
- De veiller aux conditions de travail des personnels qui subissent lourdement les réorganisations, et ne sont plus en capacité d'effectuer leur métier, éminemment tourné vers le public ;
- De bien vouloir le tenir informé de la suite qui sera apportée à la présente motion ».

Informations et questions diverses



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.